

SOMMAIRE

DOSSIER la charte d'insertion ANRU	P 1-2
EN BREF l'actualité du réseau	P 2
REGARDS une cigogne à Paris	P 3
FOCUS SUR... le Bouquin Affamé	P 3
	
L'ESSENTIEL une A.G. constructive	P 4
EN ACTES dernières nouvelles de l'IAE	P 4
AGENDA	P 4

Mikidache (Photo Franck Jodet)

dossier

rénovation urbaine: insertion de façade ou fondations solides ?

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a édicté une « Charte Nationale d'Insertion applicable aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage » contractant avec elle.

L'occasion pour les EI de pousser la porte des marchés publics.

L'ANRU a été créée dans le but de simplifier et d'accélérer les démarches des collectivités locales et des bailleurs sociaux désireux de mettre en oeuvre des projets de rénovation urbaine.

Au lieu de s'adresser comme auparavant à divers organismes financiers et administratifs, l'Agence devient leur interlocuteur unique.

L'ANRU globalise et pérennise les financements de l'Etat et des partenaires publics et privés engagés dans le programme énoncé par la loi 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation pour la ville.

LA CHARTE NATIONALE D'INSERTION DE L'ANRU

Communes ou communautés de communes sont en général maîtres d'ouvrages de ces chantiers de rénovation urbaine, très souvent en partenariat avec des bailleurs sociaux.

La loi 2003-710 prévoit une charte d'insertion qui s'intègre dans le programme national de rénovation urbaine : cette charte a été élaborée en 2004 par l'ANRU.

Elle fixe un objectif d'insertion égal au moins à 5%

VINGT-QUATRE CHANTIERS DE RÉNOVATION EN ZONES URBAINES SENSIBLES (ZUS) CO-FINANCÉS PAR L'ANRU SONT PRÉVUS EN ÎLE-DE-FRANCE, POUR UN COÛT TOTAL DE 2,75 MDS D'€.

du total d'heures travaillées, et un objectif d'insertion au minimum égal à 10% des embauches

directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, quotas réservés aux habitants des ZUS. Elle s'appuie d'autre part sur l'article 30 du Code des Marchés publics, qui prévoit « l'allocation d'une partie du marché à des structures d'insertion agréées par le CDIAE. »

La charte prévoit en outre la mobilisation des structu-

res locales d'insertion (ANPE, PLIE, Mission Locale, etc.), et la désignation d'une « structure opérationnelle clairement identifiée. » Elle aura pour mission notamment de « répondre aux exigences d'insertion, [...] en portant une attention toute particulière aux petites et moyennes entreprises », et d'« assurer la coordination des actions d'insertion sur toutes les opérations du projet ».

COMMENT SE POSITIONNER ?

Disons le tout net : nous n'avons pas de solution miracle. La première difficulté provient de la multitude d'intervenants, même si l'obligation de création de cette fameuse « structure opérationnelle » devrait simplifier les démarches.

En amont, l'UREI tentera donc de **défricher le terrain par un travail d'information et de communication auprès des diffé-**

(Suite page 2)

éditorial

nous avons le réseau que nous méritons!

FRANÇOISE
DURRIEU

PRÉSIDENTE

L'assemblée générale de l'UREI qui s'est tenue le 24 juin dernier a été pour les personnes présentes et représentées l'occasion de faire un bilan des actions mises en oeuvre en 2004 et de débattre sur les perspectives et les projets à venir.

A été rappelé l'importance des actions de l'UREI, qui se doivent d'être enrichies de temps d'échanges et de réflexion avec les structures et les partenaires, tant au niveau départemental que régional.

Cependant, le réseau doit également bénéficier d'une dynamique connective dispensée par chaque adhérent qui, en développant les alliances, en mutualisant les savoir faire, en relayant l'action collective, contribuera à la connaissance des axes politiques du réseau, à sa reconnaissance et à sa légitimité.

L'assemblée générale a été le fidèle reflet de cette nécessité et de cette volonté commune.

C'est donc ensemble que nous avancerons.

(Suite de la page 1)

rents acteurs partie-prenantes des projets.

Nous avons ainsi participé le 22 juin dernier à une réunion organisée par le Préfet de Région, nous positionnant auprès des instances (inter)communales et administratives comme un interlocuteur potentiel. Le 28 juin, le CDIAE du Val d'Oise a également permis de réaffirmer notre capacité de coopération auprès de M. Bacquaert, sous-préfet à la politique de la ville, très impliqué dans le dossier.

Nous poursuivrons cette stratégie, mettant en avant les compétences du réseau et jouant, le cas échéant, le rôle d'intermédiaire, voire de force de proposition auprès des maîtres d'ouvrages.

Mais chaque EI doit également se renseigner sur son territoire, se faire connaître, afin que nous puissions mutualiser le maximum d'informations.

Les marchés concernés sont très importants en volume, et les EI ne peuvent en général pas y répondre seules. Il faudra proposer aux maîtres d'ouvrages des solutions concrètes et efficaces. **Les futurs pilotes de ces chantiers de rénovation urbaine ne sont pas très à l'aise avec la mise en œuvre de la Charte d'Insertion : prouvez-leur qu'elle ne peut se faire efficacement sans vous, professionnels expérimentés de l'IAE.** Cela passe par des regroupements, des concertations, une action collective, pour devenir force de proposition efficace et incontournable. Et cette démarche ne concerne pas seulement le BTP : restauration collective, nettoyage de chantiers, espaces verts, travail temporaire, de multiples secteurs d'activité sont concernés, pour des projets qui s'inscrivent dans la durée.

En conclusion, nous croyons fermement que **cette politique de rénovation urbaine peut être bénéfique aux EI**, en terme de marchés et de pérennisation de leurs actions.

Encore une fois, nous ne versons pas dans l'angélisme béat : les EI devront gagner leur place (comme toujours ?...); mais, d'après nos premiers contacts, il semble indéniable que cette Charte d'Insertion est considérée très sérieusement par les maîtres d'ouvrages comme un outil à même de dynamiser l'emploi sur leurs territoires, et qu'ils sont ouverts à toute initiative qui leur permettra de l'appliquer le plus efficacement possible.

Retrouvez sur notre site une page spéciale ANRU la Charte d'Insertion, la liste des conventions en cours ville par ville, des informations locales, une liste de contacts utiles.

regards

UNE CIGOGNE À PARIS...

Douze ans d'âge (d'aucuns pourraient y voir un bon signe...) et un dynamisme qui ne faiblit pas : Treize Voyages, après avoir obtenu sa labellisation Qualirei en 2004, poursuit son développement.

Entreprise d'insertion sise à Rungis, spécialisée dans la fabrication et l'organisation de voyages et de séjours, Treize Voyages s'apprête à ouvrir une boutique à Paris à la fin

du mois de juillet 2005.

Après quinze jours de formation, les salariés en insertion de cette antenne auront pour mission la conception de séjours courts (journées, week-ends) et de projets évènementiels, en plus de l'accueil du public; une responsable d'agence chapeautera l'activité.

Treize Voyages proposera donc désormais 8 postes d'insertion répar-

tis sur ses deux sites.

En ce premier semestre 2005, Treize Voyages a également changé de directrice.

En mai dernier, Eve Tiszai a remplacé Delphine Decaudin. Bienvenue donc à Eve dans notre réseau, et bon vent à Treize Voyages Paris !

13 Voyages Paris.
180, rue du Faubourg
Saint-Antoine
75012 PARIS

Tél (siège): 01 46 86 44 45

en bref

POINT SUR LA MENSUALISATION

Les textes permettant la mise en œuvre opérationnelle de la mensualisation sont maintenant tous parus.

La dernière circulaire du 4 mai a précisé les modalités pratiques d'instruction et de mise en paiement par le CNASEA. Les deux arrêtés fixant l'un, le montant de l'aide au poste pour les EI et l'autre le montant de l'aide à l'accompagnement social et professionnel pour les EITT (désormais porté à 51'000 € au 1^{er} juillet), sont parus le 10 juin.

Les DDTEFP de l'Île-de-France ont dans l'ensemble organisé les CDIAE courant mai ou juin afin de valider les reconventionnements selon les nouvelles procédures, et prévu les passages en CTS en juin ou juillet pour les EI ayant fait une demande de FSE.

L'UREI vous tient régulièrement informés de l'avancée des dossiers, département par département. Le mécanisme est le même pour tous : le CNASEA doit recevoir les dossiers avant le 10 du mois de la part des DDTEFP pour pouvoir déclencher des paiements autour du 20 du même mois.

Concernant les **récapitulatifs mensuels**, le système de déclaration n'est pas encore opérationnel; les fonds seront quand même débloqués, et chaque EI recevra directement du CNASEA des instructions précises dès que la procédure sera opérationnelle.

N'hésitez pas à nous faire savoir si des difficultés subsistent : nous y donnerons suite tant au niveau régional que national si nécessaire.

AUGMENTATION DU SMIC

Au 1^{er} juillet 2005, le SMIC passe à 8.03€ de l'heure, soit un brut mensuel de 1'217,88€ (35h) ou 1'357,05€ (39h).

La garantie mensuelle de salaires (GMR) instituée au moment du passage aux 35 heures disparaît, car devenue superflue avec l'augmentation de plus de 11% du SMIC horaire sur les trois dernières années. La GMR empêchait que les salariés touchant le SMIC ne perçoivent moins avec les 35 heures qu'auparavant sous le régime des 39 heures.

Pour information: en France le salaire médian (la moitié des salariés gagnent plus, l'autre moins) est d'environ 1'400€ net par mois (source: *Alternatives Economiques*)

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Le droit individuel à la formation (DIF) est un nouveau dispositif institué par la loi du 4 mai 2004 ; il permet à tout salarié d'acquérir un crédit annuel de 20 heures de formation, capitalisable jusqu'à 120 heures. La demande de formation se fait à l'initiative du salarié, avec accord de l'employeur, et l'action se déroule en principe hors temps de travail.

Ce droit concerne également les salariés en CDD, donc les salariés en insertion. La loi prévoit que le salarié en CDD conserve, d'un employeur à l'autre, ses droits acquis au titre du DIF et non utilisés. Si l'application de cette disposition peut s'entendre quand le salarié reste au sein d'un même secteur d'activité, elle devient beaucoup plus complexe en cas de changement de branche, et donc d'organisme collecteur, financeur du DIF.

La loi est trop récente pour qu'une jurisprudence précise nous permette de clarifier les modalités opérationnelles de mise en œuvre, qui semblent assez complexes et posent de nombreuses questions pratiques, particulièrement pour l'application du DIF CDD.

Nous essaierons malgré tout de répondre à vos questions, appuyés par l'expertise du CNEI.

focus sur...

Le Bouquin Affamé: des notes qui dénotent

A QUOI ÇA TIENT, LE DÉPAYSEMENT... DEUX OU TROIS NOTES DE MUSIQUE, QUELQUES PARASOLS, UNE BAIE VITRÉE OUVERTE SUR PIERRES APPARENTES, POUTRES ET RAYONNAGES DE BIBLIOTHÈQUE... VOUS N'ÊTES (PRESQUE) PLUS EN VILLE : BIENVENUE AU *BOUQUIN AFFAMÉ* !

Installé dans un ancien atelier clandestin de confection, le *Bouquin Affamé* se définit comme un café culturel, visant à favoriser «l'émergence de nouveaux talents artistiques».

Adossée à une activité de bar et petite restauration (elle-même employant cinq salariés en insertion), l'activité culturelle du lieu se décline deux à trois fois par semaine sous plusieurs formes : concerts acoustiques, théâtre d'objets, lectures, contes, projections, etc. Les murs quant à eux accueillent volontiers expositions de photos, tableaux, etc.

Mais le *Bouquin Affamé* ne se contente pas d'offrir aux artistes un lieu d'expression : Fabrice Boy, administrateur du lieu, a conjugué ses compétences de gestionnaire en ressources humaines et sa passion pour le spectacle vivant en relevant le défi de concilier parcours artistique et parcours d'insertion. Il propose à des artistes oeuvrant dans le secteur des musiques actuelles (le plus souvent bénéficiaires du RMI) un accompagnement personnalisé, chemin vers une insertion professionnelle réussie dans ce domaine particulier qu'est le milieu artistique.

Pour mieux comprendre la philosophie sous-jacente à l'action du *Bouquin...*, quelques explications générales s'imposent.

Au-delà des jugements de valeur sur l'œuvre, il est communément admis qu'un artiste produit du Beau et du Sens, qu'il a quelque chose d'universel à dire et une voix propre pour l'exprimer; expression qui passe par la maîtrise d'une technique artistique (peinture, sculpture, musique...)

Mais s'il peut suffire de créer pour être artiste, tout artiste a vocation à diffuser ses œuvres; et ce passage du monde intérieur au monde extérieur implique souvent des contraintes juridiques, contractuelles, économiques ou tout simplement pratiques inconnues de l'artiste.

C'est pourquoi le *Bouquin Affamé* propose à ses artistes salariés en insertion non seulement des outils matériels lui permettant de se préparer à la rencontre avec le public, mais aussi une formation individualisée sur l'environnement professionnel qui sera le leur à l'issue de leur parcours d'insertion — quel est le cadre réglementaire de leur activité? comment lire un contrat? qui sont les interlo-

cuteurs : maison de disques, producteur, éditeur, manager, etc.? quelles sont les étapes de la production d'un album? comment se monte une tournée?

Le contrat entre l'artiste et le *Bouquin...* prévoit un objectif artistique sur une saison, avec un développement en trois temps.

La création et la mise en place du projet tout d'abord, avec une mise en résidence au sein de salles partenaires et une mise à disposition de moyens techniques et humains. Vient ensuite une période de sensibilisation du public, pendant laquelle l'artiste se produit au *Bouquin Affamé*, mais aussi dans des quartiers « politique de la ville », des MJC, des locaux collectifs, souvent en partenariat avec les services sociaux des communes; une phase de tournée enfin, comme point d'orgue à ce parcours d'apprentissage, avec un nombre précis de dates programmées dans un réseau de salles franciliennes partenaires.

L'initiative, hardie, n'a pas été sans mal à mettre en place.

Amorcée en 2001, elle a connu une première phase au cours de laquelle les artistes partageaient leur temps entre un emploi de serveur dans le restaurant et leurs projets artistiques. Mais cette solution révéla vite ses limites, tant pour la structure que pour les salariés.

Changement de cap en 2003,

avec la démarcation des deux activités d'insertion : restauration et travail artistique. Aujourd'hui, les bénéficiaires du parcours d'insertion sont détectés via un partenariat avec l'ANPE Spectacles, via les liens tissés avec d'autres lieux culturels (réseau Actes-If en particulier) ou tout simplement parmi les artistes programmés au *Bouquin...* Des financements complémentaires spécifiques à la culture viennent abonder le projet : DRAC, ADAMI, voire ponctuellement la FNAC sur certains projets.

L'éclosion nationale d'un artiste comme Nofell tend à prouver la pertinence de l'expérience menée par Fabrice Boy et son équipe. D'autres lieux culturels s'y intéressent d'ailleurs, et peut-être le *Bouquin Affamé* est-il précurseur d'une ouverture féconde du métier d'entrepreneur d'insertion, dans sa dimension d'accoucheur de savoirs-faire individuels.

CONTACT

LE BOUQUIN AFFAMÉ

6 rue Dagobert
92110 CLICHY
Tel : 01 47 31 34 23
www.bouquinaffame.com
www.inter-valle.com
www.actesif.com

Administrateur :

Fabrice BOY

Programmation :

Vincent DROUT

Chargée de communication :

Julia ANGLUMENT

Chargée de production :

Cécilia ADAMO



D'Elph (Photo Franck Jodet)

FICHE TECHNIQUE

SARL créée en 1997
EI depuis 2001

7 permanents, dont 3
d'encadrement

6 ETP conventionnés,
5,65 réalisés

13 parcours d'insertion
engagés en 2004.

Temps moyen de par-
cours : 12 mois

7 ETP prévus pour
2005 : 3 en restaura-
tion, 4 pour l'activité
artistique

80 spectacles par an

Tarif moyen : 4€

AGENDA

CDIAE

Yvelines : 16/09–14/10–04/11
Essonne : 15/09–13/10–08/11
Hauts-de-Seine : 17/06

UREI Île-de-France

[Questionnaire « Urei Info »](#)

Comme vous avez pu le constater, un questionnaire est joint à ce numéro de notre lettre d'information.

Pour mieux répondre à vos attentes, nous vous demandons de bien vouloir nous le retourner avant le 5 septembre. Merci d'avance.

Réunions d'information IAE et EI
(Ces réunions gratuites se tiennent dans nos locaux. Inscriptions sur notre site.)

Vendredi 30/09, 14h30-17h00.
Vendredi 21/10, 14h30-17h00
Vendredi 25/11, 14h30-17h00
Vendredi 16/12, 14h30-17h00

Formations CNEI

Professionnalisation des encadrants:
*18-20/10 et 8-9/11(Lyon)
*18-20/10 et 15-16/11 (Montpellier)
*22-24/11 et 13-14/12 (Brest)

Professionnalisation des chargés d'insertion:
*11-13/10 et 14-15/11 (Rouen)

Organisation et négociation commerciale en EI(TT):
*11-13/10 (Clermont-Ferrand)

Prévention et gestion des conflits (à destination des encadrants):
*4-5/10 (Strasbourg)

ARSIE

22 septembre
20 octobre

Urei Info

Directeur de la publication :
Françoise DURRIEU
Ont participé à ce numéro :
Nathalie Ducros, Sonia Bitton, Catherine Lecuyer, Erwan Larher
Maquette : R1
ISSN en cours

UREI Île-de-France
12, rue de la Lune 75002 PARIS
tél. : 01 42 36 02 35
fax : 01 40 39 04 72
e-mail : contact@urei-idf.org
site : www.urei-idf.org

l'essentiel

Une A.G. constructive

Dans une ambiance conviviale – malgré la chaleur... –, les adhérents de l'UREI se sont réunis en Assemblée Générale le 24 juin dernier. Après les présentations, ils ont approuvé le rapport moral, le rapport financier et les comptes 2004.

L'A.G. a ensuite procédé à l'élection du nouveau Conseil d'Administration, dont vous trouverez la composition ci-dessous. Le CA a également affiché sa volonté d'ouverture à de nouvelles compétences et à de nouveaux réseaux économiques en désignant Patrick Blamoutier comme membre expert associé. Relater en quelques mots son parcours est impossible, mais vous pouvez en retrouver les grandes lignes sur notre site. Nous remercions Patrick pour son engagement, ainsi que tous les membres présents, et tous ceux qui ont proposé leur candidature et leur soutien au Conseil d'Administration.

Cette AG a permis de débattre sur différents sujets ayant trait à la vie de notre fédération, échanges enrichis par la présence de Brigitte Ogée, secrétaire générale du CNEI. Nous étions encore une vingtaine à poursuivre le dialogue autour d'un repas au restaurant d'insertion *Lectures Gourmandes*.

Composition du Conseil d'Administration.

Bureau: Françoise DURRIEU (13 Voyages), Présidente; Valérie DUPOUY (Envie Paris Saint-Denis), Vice Présidente; Christian LEROUX (Adere Recyclage), Trésorier; Jean-Claude CORNELLY (Espri Passage), trésorier adjoint; Marie-Noëlle TAVAUD (objectif Emploi), Secrétaire générale, Françoise BERNON (ALPE), secrétaire générale adjointe.

Administrateurs : Patrick BOURGUEIL (Auteuil Parcs et Jardins), Laurent GOMIS (Clair et Net), Vincent COTTE (SMOM), Patrick BLAMOUTIER (membre expert associé)
Didier BONNAVAUD, Yolaine CASAGRANDE et Delphine DECAUDIN quittent leurs fonctions. Nous les remercions pour leur investissement au sein du réseau.

en actes

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES EI : UN OUTIL À VOTRE SERVICE

Traditionnellement dans la vie du réseau, la période de recueil des données pour l'Observatoire vient juste après celle de la relance pour les adhésions...

Nous savons combien vous êtes sollicités administrativement, et que vous demander ainsi les informations qui nous manquent (rapports d'activité, rapports financiers, fiches statistiques, etc.) peut apparaître comme une corvée supplémentaire.

Mais il en va de la cohérence et de l'efficacité de l'Observatoire régional, ces deux mamelles allaitant elles-mêmes notre capacité à mieux cerner les problématiques, enjeux, points forts et faibles de notre réseau.

Ces indicateurs nous permettent de mesurer précisément et concrètement la pertinence de l'IAE par la production. L'Observatoire Régional est la traduction chiffrée de vos atouts, le reflet consolidé et lisible de la somme de vos singularités. Il est un outil pour mieux vous connaître, vous comprendre, et donc soutenir vos actions et défendre vos intérêts.

Aussi comptons-nous sur votre coopération... Merci d'avance!

LE CNEI CRÉÉ SOFINEI

En réponse à une volonté des entreprises et forte de l'histoire et des réussites du réseau, le CNEI crée une société financière dédiée exclusivement aux entreprises d'insertion adhérentes. Par des apports en fonds propres, SOFINEI favorisera la consolidation, le développement et la création de nouvelles structures.

Initiative historique, cet outil financier dédié vous permettra, grâce à la mutualisation des moyens financiers du réseau, de prendre l'initiative de votre développement et de revendiquer votre autonomie et votre pertinence économique.

Concrètement, SOFINEI est une société coopérative à capital variable, au capital initial de 225'000 €. Le CNEI et le réseau y sont majoritaires, aux côtés de deux partenaires financiers reconnus : l'IDES et le Crédit Coopératif.

SOFINEI augmentera son capital par appel public à l'épargne lors du 4e trimestre 2005 avec l'objectif de porter le capital à plus de 1 M€. Dans ce cadre pourront participer au fonds des personnes morales (EI, UREI,...) et des personnes physiques.

C'est par la mobilisation de chaque entreprise et de chacun d'entre nous que cet objectif sera atteint.

Parce qu'il s'agit d'un investissement durable, rentable (déductible de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques) et solidaire, qui permettra de mobiliser le grand public autour du concept de lutte contre les exclusions, nous espérons une large mobilisation et une forte prise de participation des entreprises du réseau.

Pour que vous vous saisissiez de ce nouvel outil au service du collectif et que vous en cerniez tous les enjeux, une information spécifique sera organisée avec le CNEI dès la rentrée 2005.